

## DÉCLARATION DE PARTICIPATION DE DÉPUTÉS

### À DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN  
CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTERÊTS  
FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom: JOLY

Prénom: Eva

PARLEMENT EUROPÉEN  
REÇU LE

12 DEC. 2016

Unité  
Administration des Députés

*Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers;*

Date: 7 décembre 2016

**LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT  
FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET  
DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT  
LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION  
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.**

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

**À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:**

**[Administration-Deputes@europarl.europa.eu](mailto:Administration-Deputes@europarl.europa.eu)**

**FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:**

**PARLEMENT EUROPÉEN**

**Unité "Administration des députés"<sup>1</sup>**

**rue Wiertz, 60**

**PHS 07B019**

**B - 1047 BRUXELLES**

<sup>1</sup> Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES		À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE
<b>TIERS</b>	<b>INFORMATIONS À COMMUNIQUER</b>	
	Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député <sup>2</sup>	Ann Brit Belin Union of Education Norway PO Box 9191, Gronland, 0134 Oslo, Norvège
<b>TYPE DE FRAIS COUVERTS</b>	Voyage:	Oui Moyen de transport : avion Classe : économique
	Hébergement:	Oui Nom de l'hôtel: Clarion Hotel Oslo Airport Nombre de nuits <sup>3</sup> : 1
	Frais de séjour:	<del>Oui</del> / Non / <del>En partie</del> (veuillez préciser dans la partie "Commentaires" ci-dessous)
	Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:	20th octobre 2016
<b>DÉTAILS DE LA MANIFESTATION</b>	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):	Voir programme joint
	Lieu (pays, ville):	Gardermoen, Norvège
<b>INFORMATIONS FACULTATIVES</b>		
<b>COMMENTAIRES</b>		

<sup>2</sup> Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.

<sup>3</sup> Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.

